

Quatrième chambre

La demande d'avis, introduite le 12 mai 2017 par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant divers arrêtés en vue d'exécuter le décret du 16 février 2017 modifiant le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution et modifiant diverses dispositions relatives à la fonction consultative', a été rayée du rôle le 13 juin 2017, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.